

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du mardi 13 décembre 2022

| | |
|---|--|
| <p>Date de la convocation 07/12/2022</p> <p>Date d'affichage 07/12/2022</p> <p>Membres :</p> <p>En Exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 15</p> | <p><i>L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i></p> <p>Présents : Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s : Marie-Laure CAMBOULAS par Véronique FILHOL, Thomas LAMOTTE par Sébastien CAYSSIALS, Guillaume POUJOL par Jean-Claude FROMENT</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Secrétaire de séance : Véronique FILHOL</p> |
|---|--|

Objet: Acquisition de terrain MR CAUSSANEL Patrick - DE_20221213_001

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé dans le cadre de l'aménagement du village de Roussennac d'acheter une partie du terrain de Monsieur Caussanel Patrick section B parcelle 1357 afin d'aménager une liaison douce (piétonne et voie cyclable) entre le nouveau lotissement du Baranquet et le centre du village. Cette parcelle a été bornée par le bureau d'étude AQR (Aménagement Quercy Rouergue) et aura comme superficie 2381 m².

Considérant l'intérêt que pourrait avoir ce projet pour l'aménagement du village, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE :

- De prendre à sa charge les frais de géomètre afin de créer cette parcelle de 2381 m² qui permettra cette liaison douce.
- D'acheter à M Caussanel au prix de 1€ par mètre carré cette parcelle de 2381 m².
- De prendre à sa charge les frais de notaire de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture
le 14 décembre 2022
et publication ou notification
le 14 décembre 2022

Roussennac, le 14 décembre 2022.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance

Véronique FILHOL



Le Maire

Sébastien CAYSSIALS

